

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



DEMANDE D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE 2022/ 2023

Destinée aux nouveaux bacheliers de l'année académique 2022

DEMARCHE

Tout nouveau bachelier qui souhaite intégrer l'ISEP de Matam doit obligatoirement passer par **Campusen.**

Avant de démarrer la procédure Campusen.sn, il faut obligatoirement disposer d'une adresse **email** et d'un **numéro de téléphone portable valable**.

Première étape : Création de votre compte

- 1. Allez sur le site www.orientation.campusen.sn
- 2. Donnez vos identifications de Baccalauréat :
 - Numéro de table
 - Année de bac.
 - Date de naissance.

3. Validez.

- 4. Puis complétez vos informations personnelles :
 - Numéro de téléphone
 - Adresse email
 - etc.
- 5. Validez.
- 6. Ensuite vous allez recevoir sur votre adresse électronique un mail avec un lien de confirmation.
- 7. Cliquez sur le lien dans le mail que vous avez reçu puis confirmer votre identité pour poursuivre la création de votre compte.
- 8. Vous allez recevoir un mail avec vos paramètres de connexion :
 - Identification Nationale de l'Etudiant (INE).
 - Mot de passe

Deuxième étape : Dépôt des dossiers Campusen

- 1. Allez sur le site <u>www.orientation.campusen.sn et</u> connectez-vous avec vos paramètres de connexion :
 - Numéro INE
 - Mot de passe, reçus sur votre boite email.

2. Créez vos dossiers

Vous devez faire vos choix en tenant compte de votre motivation, de vos capacités intellectuelles et de votreprojet professionnel.

Veuillez consulter l'offre de formation de l'ISEP-Matam disponible sur Campusen <u>http://www.campusen.sn</u> ou visiter le site web de l'institut: <u>http://www.isepmatam.sn</u>

- 3. Faites obligatoirement le nombre de choix de filières maximum pour chaque établissement éligible.
- 4. Classez vos choix par ordre de préférence.
- 5. Enregistrez (déposez votre dossier).

NB: Vous avez la possibilité de modifier vos filières ainsi que l'ordre de préférence de vos choix jusqu'au dernier délai de fermeture de la plateforme.

Troisième étape : Paiement des droits d'inscription

Pour rappel, le montant des droits d'inscription annuels est de **quatre-vingt-dix mille (90.000) francs CFA**, ce qui représente environ 10% du coût estimatif annuel pour la formation professionnelle d'un technicien supérieur dans les secteurs techniques et technologiques.

NB : Mode de paiement

Les nouveaux bacheliers, orientés à l'ISEP de Matam, ayant validé leur choix doivent effectuer

le paiement des droits d'inscription, via les opérateurs de transfert d'argent agréés par

Campusen. Le reçu de paiement devra être soigneusement gardé car faisant partie du dossier d'inscription.

OFFRE DE FORMATION EN PREMIERE ANNEE A L'ISEP DE MATAM ANNEE ACADEMIQUE 2022/2023

Domaines	Métiers	Sigles	Conditions d'admission
Agriculture Elevage Productions forestières	Technicien Supérieur en Production de Viande et de Lait	TS-PVL	
	Technicien Supérieur en Productions Horticoles	TS-PH	
	Technicien Supérieur en Production de Semences et Pépinières	TS-PSP	
Agroalimentaire	Technicien Supérieur de Transformation et Conservation des Produits Agroalimentaires	TS-2TCPA	Etre titulaire du Baccalauréat de
Aquaculture	Technicien Supérieur en Gestion des Infrastructures et Productions Aquacoles	TS-GIPA	l'annee 2022
	Technicien Supérieur Installation Solaire Photovoltaïque	TS-ISPV	
Artisanat	Technicien Supérieur en Installation de Réseau d'Irrigationet Sanitaire	TS-IRIS	
Mines	Technicien Supérieur Géologue Prospecteur (GP)	TS-GP	